

à meneaux ; c'était probablement l'escalier de la maison (157).

Il était difficile, selon-nous, que, de là cour au levant, on pût jouir de la vue du fleuve, à cause des granges et du rempart qui se trouvaient de ce côté, à moins toutefois qu'elle ne fût élevée en terrasse, ce qui semblerait résulter de la lettre que nous venons de citer.

Dans ce plan, la rue Henry est ouverte et la rue Mulet (Montriblout) vient encore aboutir au rempart.

Il est donc certain que, vers le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, le collège était installé en grande partie dans l'ancien tènement de la Trinité.

Cela n'empêchait pas que des annexes fussent également établies dans les terrains appartenant à la ville (angle nord de la rue du Bât-d'Argent et du quai) ou dans ceux à l'angle sud-est de la ruelle Commarmot et de la rue du Bât-d'Argent (Pas-Etroit). Ce dernier terrain appartenait aussi à la confrérie de la Trinité : il est fort difficile de préciser à quelle date il put servir au pensionnat, puisqu'il paraît avoir eu cette destination bien avant 1646 (5 mai), époque à laquelle il fut définitivement utilisé pour la construction d'une salle de déclamation. Il était relié par une voûte avec les autres bâtiments du collège (458).

(157) Par une erreur de l'artiste auquel fut confiée la reproduction du plan du xvi<sup>e</sup> siècle, par Menestricr, cette tour est couronnée par une croix et le bâtiment adjacent a toute la tournure d'une chapelle.

(158) Le Consulat alloua 12,000 livres aux Jésuites pour cette construction ; mais, en 1672, le plancher de la salle s'effondra peu après une séance de répétition d'une pièce qu'on devait jouer le lendemain en présence du corps consulaire. Celui-ci accorda au P. de la Chaize, recteur, une somme de 9,000 livres pour la reconstruire conformément à un plan déterminé ; cependant l'alignement nécessaire pour les murs extérieurs ne date que du 26 août 1687. Mariège, peintre, reçut 500 livres en 1728, pour avoir fourni au théâtre qui était organisé dans cette salle de nou-